Comité technique ASH tenu le jeudi 9 février

Le SE-Unsa regrette que ce CT ce soit tenu le jour du CDEN ce qui ne permet pas du tout le travail de discussion nécessaire à tout comité paritaire.
De même le SE-Unsa regrette qu'aucune proposition n'ait été faite par l'IA aux organisations syndicales en termes de postes et de carte scolaire ASH avant la tenue de ce CT. Comment porter un regard sur ces dernières que nous allons découvrir lors de cette réunion ?
Demande conjointe intersyndicale de la tenue d'un Groupe de travail ASH bien avant dans l'année. L'IA-Dasen propose fin décembre.

Dotation en postes sur les établissements : pas de changement
Formation CAPPEI : attente des documents ministériels.
Psychologue scolaire : Plus aucun départ en stage lié au nouveau statut. Par contre choix devra être fait de l'intégration ou du détachement vers ce nouveau corps. Suite au rendez-vous du 15 novembre en intersyndicale avec l'IENA à propos de la situation critique rencontrée par les psycho-scolaires en termes d'effectif, un contractuel débutera le 6 mars pour des missions d'urgence liées à l'orientation scolaire comme demandé.
Dispositif EMPR : selon les retours du terrain, ce dispositif est appelé à évoluer.
61 prises en charge pour troubles du comportement par les 3 EMPR concernés.
20 pour les Troubles du spectre autistique (TSA) par le poste EMPR concerné.
12 pour l'enseignant missionné troubles des fonctions auditives.
8 pour l'EMPR troubles des fonctions visuelles
Pôles ressources : Le SE-Unsa rappelle l'importance du RASED dans la prévention de la difficulté scolaire. Le SE-Unsa insiste sur ce rôle essentiel du RASED en milieu rural loin de toute structure de soin ainsi que le rôle essentiel qu'il joue dans la prise de conscience des difficultés de l'enfant par la famille.
Proposition faite de 4 **départs en formation** poste **RASED**. Question posée des berceaux de formation : proposition de l'IA, le Roannais. Proposition des organisations syndicales : Rive de Gier et St Etienne Est.
Différences entre les pôles sur la taille du territoire à couvrir et sur le nombre de professionnels impliqués dans le pôle. Rééquilibrage nécessaire : proposition de l'IA : 2 postes sur le Roannais pour diminuer l'étendue du territoire.
Evocation du **temps de réponse** parfois trop long du **pôle ressource** : il est tout à fait possible de faire des demandes en urgence sur certains cas. Travailler sur les missions des personnels du pôle, réunions plénières et d'équipe à maintenir.
Une enquête qualitative va être envoyée aux écoles sur la venue de l'EMPR.
ULIS : 55 en **écoles** (49 publiques) 604 élèves inscrits dont 21 en attente d'IME.
44 élèves en attente d'ULIS.
2 déplacements d'ULIS prévus : celle de Bonson et celle du Fuyant de Roanne. Le SE-Unsa intervient pour préciser qu'une installation d'ULIS doit tenir compte des effectifs de l'école et que celle-ci doit être prise en compte dans l'attribution en termes de moyens postes pour l'école. L'IA-Dasen dit qu'il en est ainsi.
1 ouverture d'ULIS TSA prévue sur Les Collines à Rive de Gier.
ULIS collèges 25 publiques et 6 privées dont 2 troubles des fonctions motrices.
399 élèves, 10 en attente d'IME et 38 en attente d'ULIS collège.
1 ouverture prévue sur collège Gruner à Roche la Molière.
ULIS Lycée 8 publiques, 3 privées
142 élèves 1 élève en attente d'ULIS.
1 ouverture prévue sur Lycée Monnet-Fourneyron St Etienne.

L'orientation en lycée pro pose question pour bon nombre d'élèves relevant du handicap. Une commission d'orientation doit se pencher sur ce problème. 35 à 40% des élèves jusqu’à présent

étaient orientés en Ulis, année d'exploration sans place pour accéder aux ateliers (machines…)
Travail à une orientation choisie pour ces jeunes très en amont avec fin de l'année d'exploration.

La convention entre l'éducation nationale et l'ARS (agence régionale de santé) a été signée en septembre 2016 et fixe des objectifs pour les 5 années à venir.
50% des élèves relevant du handicap doivent bénéficier d'une inclusion même très partielle dans les 3 ans à venir et 80% dans les 5 ans.
Bilan des unités d'établissement externalisées sur le 42 : 21 IME 2 IEM et 5 ITEP en possèdent une soit en termes d'élèves qui en bénéficient, 41% pour les IME et 40% pour les ITEP.
Le SE-Unsa parle du futur des moyens pour l'accompagnement en IME ou ITEP des élèves de + de 16 ans qui sont actuellement mis à disposition des établissements. L'IA a la même crainte, qu'il renverra au rectorat si nécessaire car les moyens actuels sont des moyens 1er degré pour âge de scolarisation obligatoire (6 à 16 ans).

SEGPA : le collège inclusif. Des questionnements autour des élèves qui ne peuvent être inclus...C'est souvent une organisation matérielle complexe. L'IA souligne des perspectives et expériences encourageantes (réussite des élèves inclus, évolution des pratiques pour les PE).
DHG des SEGPA : Dotation identique à l'année dernière. Si certaines SEGPA ont besoin elles auront mais en HSA et sur projet.
Les heures ne sont pas fléchées. Mais elles doivent être utilisées pour faciliter l'inclusion des élèves de SEGPA.

AVS – CUI – AESH : l'enveloppe 2017 n'est pas connue encore. Plus de 1500 élèves suivis par un ou une AVS actuellement. La moyenne du traitement d'un dossier par la MDPH est de 4 mois.
Question syndicale : combien d'élèves en attente d'AVS ?
Le SE-Unsa pose la question du matériel accordé par l'éducation nationale dans le cadre d'une compensation lorsque l'élève intègre un IME par exemple, il doit restituer ce matériel, que faire ?
Réponse de l'IA : Faire remonter la situation au médecin de MDPH.

Dominique Furnon et Marion Duron-Anelli